

Chers membres du réseau de l'ancienne FSFA, chers intéressés,

Vous recevez avec cet e-mail (4/2023) des informations sur ChatGPT – un défi pour le système éducatif (4^e partie).

ChatGPT – un défi pour le système éducatif (4^e partie)

La fascination pour les modèles d'IA génératifs tels que ChatGPT se poursuit. Les questions relatives au droit d'auteur et à la protection des données ne sont toujours pas résolues. ChatGPT a été entraîné avec une quantité énorme de données publiques provenant de sites web, de livres et de contenus d'utilisateurs. Non seulement l'auteur n'apparaît pas (pour l'instant) dans les réponses, mais aucune autorisation n'a été requise pour ces sources. En novembre 2022 déjà, des programmeurs et des développeurs de logiciels ont déposé plainte parce que ChatGPT avait intégré leur code sans qu'on le leur ait demandé. Avec d'autres modèles d'IA générative, par exemple avec les données d'images dans [DALL-E 2](#), les droits des artistes sont violés, même si – jusqu'à la prochaine innovation technique – l'utilisation des œuvres d'art comme matériel d'entraînement est empêchée grâce à une application développée à l'Université de Chicago ([Glaze](#)). Il faudra sans doute attendre encore longtemps jusqu'à ce que les tribunaux américains se prononcent sur les [plaintes collectives](#) déjà déposées, car de nouvelles questions se posent en permanence, par exemple celle de l'indemnisation des auteurs, notamment au moment où les bénéfices des géants de la technologie augmentent avec les modes de paiement.

Réglementation de l'IA par le Conseil de l'Europe et l'UE

La réglementation de l'IA est sur le radar de toutes les organisations importantes. Dans mon mail 3/2023 du 1.3.2023, nous évoquions les activités du [comité sur l'IA du Conseil de l'Europe \(CAI\)](#). Dans le mail 10/2022 du 10.11.2022, nous informions de la législation de l'UE sur le Digital Services Act (DSA), qui réglemente les plateformes en ligne, et sur le Digital Markets Act (DMA), qui vise à limiter le pouvoir de marché des géants de la tech par des règles plus strictes. Les deux textes juridiques seront appliqués en 2023, plus d'informations ici : [DSA](#), [DMA](#). En Suisse, des discussions sont en cours pour ancrer des réglementations similaires dans la loi ([motion, 8.3.2023](#), la traduction suivra [ici](#)).

L' [Artificial Intelligence Act \(AI Act\)](#) est actuellement en cours d'élaboration. Le projet publié par la Commission européenne en avril de l'année dernière doit maintenant être révisé en tenant compte des modèles d'IA génératifs comme ChatGPT. La question de savoir si ces derniers doivent être réglementés en tant que « systèmes à usage général » et « à haut risque » fait l'objet de vives discussions. Cela pourrait entraîner des prescriptions concernant par exemple les données d'entraînement ou les réponses erronées et trompeuses. Ces restrictions pourraient-elles entraver l'innovation ? En tout cas, les géants de la technologie comme Google et Microsoft tentent d'empêcher des directives trop strictes en invoquant un effet inhibiteur sur l'innovation. C'est ce qui ressort du rapport d'une organisation à but non lucratif ([Corporate Europe Observatory](#)), qui observe le lobbying autour des institutions européennes, [ici](#). Mais même le CEO d'OpenAI, Sam Altman, chef de la société derrière ChatGPT, reconnaît la nécessité d'une réglementation de l'IA et craint que la société ne puisse pas suivre le rythme. Il a écrit sur [Twitter](#) : La tentation est grande d'aller super vite, ce qui est effrayant – la société a besoin de temps pour s'adapter à quelque chose d'aussi grand.

Des développements trop rapides – les institutions éducatives peuvent-elles suivre ?

Les nouveaux modèles d'IA générative comme ChatGPT mettent au défi l'enseignement des médias. Déjà jusqu'à présent, les écoles ont de la peine à tenir compte du besoin croissant en compétences médiatiques, selon le blogueur **Jean-Claude Domenjoz**. Voici quelques-uns de ses articles : Les digital natives ne protègent pas mieux leurs données personnelles que leurs aînés, 2.2.2023, [lire](#). Enquête sur la protection des données personnelles des internautes en Suisse, 9.1.2023, [lire](#). Danger ! Les médias d'information ont perdu le public des digital natives, 21.2.2023, [lire](#).

Il existe de premières approches pour un enseignement exemplaire des médias. La **Suisse romande** connaît depuis longtemps une semaine annuelle des médias. Du 21 au 25 novembre 2022, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique) a proposé aux classes de participer à la 19^e édition de la [Semaine des médias à l'école en Suisse romande](#). La **Suisse alémanique** a suivi cet exemple. La sixième édition de [YouNews](#), la semaine suisse des médias pour la jeunesse, a eu lieu du 9 au 14 février 2023. Il y a là un besoin de développement.

Avec nos salutations les meilleures,
Pour le réseau de l'ancienne FSFA : Hanna Muralt Müller